



Taxes de décharge 2025

Matériaux acceptés

Matériaux organiques		Prix par tonne, HT
Code N° 1	-Déchets ligneux (diamètre inférieur à 10 cm.) -Herbe, gazon, feuilles, déchets maraîchers -Déchets végétaux crus de ménage.	CHF 89.00.-
Code N° 5	-Collecte de déchets organiques porte à porte-Ecopoint.	CHF 120.00.-
Code N° 8	-Fumier de cheval /bovin.	CHF 69.00.-
Code N° 8B	-Produits déjà broyés, marc de raisin/café, céréales...	CHF 69.00.-
Code N° 2B	-Mélange-souches-troncs-branches	CHF 140.00.-
Bois		
Code N° 2	-Déchets ligneux (diamètre supérieur à 10 cm.) -Souches et racines de toutes dimensions.	CHF 140.00.-
Code N° 9	-Troncs propres exempt de branches, billes de bois >1m	CHF 40.00.-
Code N° 10	-Bois usagé (démolition), panneau aggloméré... Interdit ; traverses de chemin de fer et bois autoclave, vitres.	CHF 140.00.-
Terre		
Code N° 12	-Terre d'excavation non polluée avec racines, valorisable	CHF 70.00.-

La Coulette SA contrôle les apports lors de la réception. Elle se réserve le droit de corriger les désignations des produits dans le cas où la déclaration faite par le chauffeur ne correspond pas aux produits livrés.

Les matériaux non autorisés seront refusés ou éliminés aux frais du fournisseur.

Validité sous réserve de modifications. Autres matériaux sur demande.